Programme de rétablissement pour la sauterelle de Davis (*Atlanticus davisi*) en Ontario

Ce document constitue le programme de rétablissement pour la sauterelle de Davis, une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

La disponibilité

Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the *Endangered Species Act, 2007* » n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 671/92 qui en exempte l'application de la *Loi sur les services en français*. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

Le programme de rétablissement complet est disponible en anglais.

Le résumé du programme de rétablissement

La sauterelle de Davis fait partie de la famille des tettigoniidés (ordre des orthoptères). Elle ne vole pas et ne migre pas. Les adultes sont bruns et gris et mesurent de 20 à 25 mm de long environ. Ils présentent un pronotum (une structure sculptée en forme de bouclier) sur le dessus et les côtés du thorax. Les femelles ont un long ovipositeur en forme de glaive tandis que les mâles ont deux courts appendices (les cerci) à l'extrémité de l'abdomen. La nymphe ressemble à l'adulte, mais en plus petit.

La biologie et l'histoire naturelle de la sauterelle de Davis n'ont pas fait l'objet d'études particulières, mais on sait qu'il s'agit d'un insecte à métamorphose incomplète, qui produit une génération par an. La biologie d'espèces étroitement apparentées permet de déduire qu'elle hiverne probablement au stade d'œuf, éclot ensuite sous forme de nymphe au printemps avant de devenir adulte au début de l'été et de mourir plus tard dans l'année, sans avoir hiverné. En Ontario, des nymphes ont été observées de la mi-mai au début juillet et les adultes sont actifs de juillet à septembre.

Les adultes et les nymphes sont omnivores et se nourrissent d'autres insectes, notamment de cadavres, et de végétaux. L'espèce est très active du crépuscule jusqu'à peu après minuit. Pendant cette période d'activité, les mâles adultes annoncent leur présence aux femelles des alentours par un chant silencieux, mais distinct (stridulation), qu'ils produisent en frottant leurs ailes l'une contre l'autre.

L'aire de répartition mondiale de la sauterelle de Davis se situe dans l'est de l'Amérique du Nord, son aire de répartition principale se trouvant au sud des Grands Lacs et s'étendant de l'Iowa jusqu'au Vermont vers l'est, jusqu'à la Caroline du Nord vers le sud et jusqu'à l'Arkansas à l'ouest. Au Canada, la sauterelle de Davis n'est présente que dans une petite zone au nord du lac Érié, dans le sud de l'Ontario, où l'on compte six sous-populations existantes.

Au Canada, la sauterelle de Davis est présente dans des vestiges de forêts de chênes, des savanes de chênes et des terrains sableux dénudés, et occupe cet habitat tout au

long de son cycle annuel. Les principales caractéristiques de l'habitat jugées importantes pour l'espèce sont les sols sablonneux bien drainés, la litière de feuilles sèches, les arbustes bas ou les gaules, et l'ensoleillement au niveau du sol. Les capacités de dispersion de la sauterelle de Davis sont inconnues, mais la découverte récente (2021) de nouveaux sites dans des habitats restaurés semble indiquer que la colonisation de nouvelles zones est possible sous réserve de connectivité de l'habitat.

La sauterelle de Davis est actuellement inscrite comme espèce menacée sur la Liste des espèces en péril en Ontario (Liste des EEPEO). La menace la plus répandue et la plus persistante pour la sauterelle de Davis (et ses habitats rares en général) est la modification des écosystèmes associée à la suppression des incendies et à l'échec de la régénération des chênes, ce qui entraîne la fermeture du couvert végétal ou des changements dans la structure de la végétation. Les autres menaces identifiées sont les espèces envahissantes, les activités récréatives (par exemple, le VTT), le développement industriel et commercial et le boisement.

Le but recommandé pour ce qui est du rétablissement à long terme de la sauterelle de Davis est d'assurer la persistance et la viabilité des sous-populations et d'atténuer les menaces qui pèsent sur l'espèce et son habitat en Ontario. Pour atteindre ce but, les objectifs de rétablissement et de protection suivants sont recommandés :

- 1. Maintenir et améliorer l'habitat existant et atténuer les menaces dans les sites occupés.
- 2. Entreprendre des recherches pour combler les lacunes dans les connaissances relatives à la biologie de l'espèce, aux besoins et à la disponibilité de l'habitat, à l'abondance et à la répartition de la population ainsi qu'aux menaces en Ontario.
- 3. Créer de nouveaux habitats appropriés en mettant l'accent sur l'élargissement de la connectivité de l'habitat et de la taille globale des parcelles d'habitat.
- 4. Accroître la sensibilisation à l'égard de la sauterelle de Davis et de son habitat ainsi que leur protection.
- 5. Lorsque cela est approprié et réalisable, gérer les sous-populations par l'augmentation, la réintroduction ou la colonisation assistée d'habitats appropriés précédemment inoccupés.

Il est recommandé que la zone à considérer dans l'élaboration d'un règlement sur l'habitat de la sauterelle de Davis englobe tous les types de végétation décrits dans la classification écologique des terres où la présence de l'espèce est connue, ainsi que les communautés végétales contiguës appropriées dans un rayon de 170 m (en se fondant sur les capacités de dispersion déduites).

Seules les zones ayant des obstacles physiques devraient être exclues.

Des perturbations périodiques sont nécessaires pour créer ou préserver ces habitats et doivent être prises en compte (p. ex., en autorisant des activités comme les brûlages dirigés et le fauchage) lors de l'évaluation des activités permises dans l'habitat de la sauterelle de Davis.